

À l'attention des associations membres de la FIFA

Circulaire n°1586

Zurich, le 8 juin 2017
fad/agr

Politique de la FIFA en matière de droits de l'homme

Chers présidents, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous informer de la publication de la Politique de la FIFA en matière de droits de l'homme, qui a été adoptée par le Conseil de la FIFA lors de sa séance du 9 mai 2017. Cette politique sera publiée aujourd'hui en même temps qu'un rapport (en langue anglaise) sur le travail de la FIFA dans le domaine des droits de l'homme (les deux documents sont disponibles en annexe).

La Politique de la FIFA en matière de droits de l'homme reflète l'article 3 des Statuts de la FIFA, en vertu duquel « La FIFA s'engage à respecter tous les droits de l'homme internationalement reconnus et mettra tout en œuvre pour promouvoir la protection de ces droits. » Elle a été élaborée par l'administration de la FIFA en collaboration avec la Commission de Gouvernance et avec le soutien de nombreuses parties prenantes internes comme externes, et entend devenir un document de référence non seulement pour la FIFA, mais aussi pour le monde du sport dans son ensemble.

Nous nous réjouissons à l'idée de vous engager dans nos efforts visant à mettre en œuvre les différents engagements figurant dans la politique des droits de l'homme.

N'hésitez pas à me contacter – ou Andreas Graf, responsable de la FIFA en charge des droits de l'homme (andreas.graf@fifa.org) – pour toute question sur le travail de la FIFA en matière de droits de l'homme.

Meilleurs salutations,



Federico Addiechi
Chef de Développement Durable et Diversité

- Ann. Politique de la FIFA en matière de droits de l'homme
Rapport (en langue anglaise) sur le travail de la FIFA dans le domaine des droits de l'homme
- Cc. Conseil de la FIFA
Confédérations
Secrétaire Générale de la FIFA